

Lettre du 07 Avril 2022

Courrier à Monsieur le Directeur de l'encadrement pour des opérations de mobilité plus transparentes

Monsieur le Directeur de l'Encadrement,

Depuis la mise en place de la loi de la transformation de la fonction publique, les différentes Organisations Syndicales ne siègent plus en CAPN concernant les mutations.

Cet état de fait a plusieurs conséquences, mais la première d'entre elles est la disparition du tableau national présentant le résultat du mouvement tant attendu par l'ensemble des collègues. Il permet à chacun d'avoir d'une part le résultat de sa demande (ce qui est le cas actuellement via le portail agent) et d'autre part une vision globale du mouvement qui permet aux agents de voir où vont les camarades de promo et surtout de se projeter sur l'avenir en analysant le mouvement.

A de nombreuses reprises, nous avons demandé à la DGRH de faire en sorte que ce tableau synthétique soit communiqué à tous les agents. Cela permet à chacun d'obtenir des réponses quant au résultat des demandes et parfois de comprendre un peu mieux les choix opérés par le ministère. Jusqu'à présent, une réponse négative a été donnée. Cela nous oblige à faire un travail considérable et très chronophage de reconstitution du mouvement (nous le reconstituons à 95%, mais ne sommes pas à l'abri de quelques erreurs) alors que le ministère a la capacité très simple, toujours via le portail agent, de donner ce tableau.

Lors de notre dernière réunion au ministère avec la DGRH, nous avons évoqué la particularité de notre corps qui nous impose une clause de stabilité, mais également une clause de mobilité au bout de 9 ans. Nous sommes quasiment le seul corps à avoir cette obligation et cet argument est un élément à prendre en considération pour que ce tableau de mutation puisse être fourni, Mme Le Gleut nous ayant indiqué que la décision émanait du ministère de la fonction publique.

Vous l'aurez compris, à l'approche de la première phase de résultats, nous réitérons notre demande de faire en sorte que la totalité du mouvement réalisé en avril 2022 soit rendu accessible à l'ensemble des agents.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur de l'Encadrement, l'expression de notre profond respect.

Indépendance et Direction